



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.728.

Notification
aux Gouvernements des Etats membres
de la Commission internationale
de l'état civil

CONVENTION RELATIVE A LA RECONNAISSANCE VOLONTAIRE
DES ENFANTS NES HORS MARIAGE

SIGNATURE PAR LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 11 octobre 1982, Son Excellence Monsieur Georges Egal, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France à Berne, a signé, au nom de son Gouvernement, la Convention relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage, conclue à Munich le 5 septembre 1980.

Berne, le 13 octobre 1982

